

## AVIS PUBLIC

### Projet de démolition du presbytère – 416 chemin Saint-Louis

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, que lors d'une séance du comité de démolition de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois qui se tiendra le lundi 11 septembre 2023 à 18 h 00, à la salle du Conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, l'inspecteur en bâtiment et en environnement présentera le projet de démolition. Le comité de démolition statuera sur la démolition de l'immeuble en se basant sur une étude des critères, et ce, en vertu du *règlement de démolition # 2022-237*.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité.

**DONNÉ** à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 29 août 2023.



Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière

### Certificat de publication

Je soussignée, Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 29 août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 août 2023.



Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière